



Programme Formation / Test CACES® R489 : Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

Durée (test compris) : 14h00, 21h00, 28h00 ou 35h00 (durée définie en fonction de l'expérience du candidat et du nombre de catégories)

Public(s) concerné(s) : Toute personne appelée à conduire un chariot automoteur à conducteur porté, appartenant à l'une des catégories de la recommandation 489 de la CNAM.

Catégories de CACES® : 1A ; 1B ; 2B ; 3 ; 4 ; 5

Prérequis :

> 18 ans d'âge minimum.

> Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions.

> Aptitude médicale à la conduite d'un chariot.

Pour la partie pratique, le candidat doit être muni de ses EPI (gants de manutention, chaussures de sécurité, protection auditives, vêtement rétro réfléchissant).

Nombre de stagiaires par session : Minimum : 1

Maximum : 6 à 12 selon catégories

Objectifs pédagogiques : Apporter au candidat :

> Les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'utilisation des chariots en général.

> Le savoir-faire nécessaire à la conduite en sécurité de chariots automoteurs appartenant à l'une des catégories de la recommandation 489 de la CNAM, selon la candidature du salarié.

Evaluer l'acquisition de ces connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'obtention du CACES® de la catégorie concernée.

La validité du CACES® obtenu est de 5 ans.

Titres et qualités du formateur et du testeur : Ils sont formés à la pédagogie, expérimentés dans la conduite des chariots de la catégorie concernée, et titulaires du ou des CACES® correspondants. Le testeur est agréé par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC.

Moyens pédagogiques : Vidéo projection, notices fabricants, divers documents (VGP, etc.) pour l'enseignement théorique.

Plateau technique certifié selon la R489 de la CNAM, chariots correspondants aux catégories concernées par la formation.

Programme

1. Formation théorique (commune à l'ensemble des catégories de la R489)

> **Introduction :** Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation.

> **Connaissances générales :** Le conducteur, les différents acteurs de l'entreprise, les principaux acteurs en prévention des risques professionnels, le dispositif CACES®.

> **Technologie des Chariots**



- > **Catégories de chariots et de CACES®**
- > **Stabilité des chariots**
- > **Tableau/abaque de charges**
- > **Risques liés à l'utilisation des chariots et moyens de prévention associés**
- > **Exploitation des chariots**
- > **Vérification d'usage d'un chariot**

2 Formation pratique (sur la catégorie concernée par la convention du stagiaire)

Exercices pratiques conformes au référentiel de la R489 et à la catégorie de chariot. Evaluation pratique continue durant la formation.

- > **Prise de poste et vérification**
- > **Conduite, circulation et manœuvres**
- > **Manutention de charges**
- > **Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance**

3 Test

Test théorique : QCM temps défini

Test pratique : épreuve sur chaque catégorie : temps défini selon la catégorie

4. Validation :

Attestation nominative de fin de stage.

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des PEMP de la catégorie concernée, si résultat positif

En cas de réussite, le salarié conserve le bénéfice de l'épreuve théorique pendant 12 mois, afin de se présenter aux épreuves pratiques d'une autre catégorie de la R486A.

En cas d'échec partiel (théorie ou pratique), le salarié conserve le bénéfice de la partie validée pendant 12 mois, afin de se représenter aux épreuves non validées, au sein du même organisme.